

LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

>†

LA SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (collectivement, la « Sun Life »)

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION MANDAT, RESPONSABILITÉS ET AUTORITÉ

Mandat

Le président et chef de la direction relève du conseil d'administration. Il dirige la stratégie de la Sun Life et, par l'entremise de la haute direction, la mise en œuvre des activités et la création d'une valeur durable pour toutes les parties prenantes. Le chef de la direction doit promouvoir la mission, la raison d'être et les valeurs de la Sun Life, gérer les ressources de la Compagnie pour qu'elle atteigne une performance optimale, et établir la norme en matière de culture, de conduite et de caractère au travers de ses propres actions.

Le chef de la direction est chargé de formuler la stratégie globale de la Sun Life, de veiller à son approbation et à sa surveillance par le conseil, et de la mettre en œuvre avec excellence.

Le chef de la direction développe les compétences et la relève requises pour la mise en œuvre de la stratégie et la réussite à long terme de la Sun Life, et fait preuve de leadership en ce qui touche la vision, la raison d'être, les principes de gouvernance, la gestion du risque et la conformité à la réglementation, dans le respect de l'appétence pour le risque et de la culture de gestion du risque de la Sun Life.

Responsabilités

- Veiller à ce que la haute direction élabore et mette en œuvre des stratégies à l'échelle de l'entreprise en vue de créer une valeur durable pour les actionnaires.
- Diriger les opérations de la Sun Life par l'entremise de la haute direction, en harmonie avec l'orientation stratégique globale de la Sun Life.
- Superviser la gestion de toutes les ressources opérationnelles, financières et humaines pour veiller à leur répartition efficace de concert avec la haute direction, en élaborant des plans d'exploitation, en mettant en œuvre ces plans et en stimulant les synergies à l'échelle de l'entreprise.
- Veiller à ce que les fonctions de contrôle disposent du soutien et des ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs et soient suffisamment indépendantes des fonctions de gestion opérationnelle, et assurer que les fonctions de soutien et de contrôle aient la capacité d'offrir des avis et des conseils objectifs au conseil d'administration et à la haute direction.
- Orienter l'élaboration des principes directeurs en matière de ressources humaines pour assurer la mise en place d'une haute direction efficace.
- Veiller au maintien d'un cadre efficace de gestion des risques et d'un ensemble de processus de contrôle de la conformité.
- Être le principal porte-parole de la Sun Life en maintenant des relations efficaces avec les organismes de réglementation et les investisseurs, en interagissant avec les Clients, les dirigeants d'entreprise et les responsables gouvernementaux, et en faisant la promotion des valeurs de la Sun Life pour maintenir son image et sa réputation.